

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-546/SG/CD autorisant M. Cassim Adob Ganem à acquérir un terrain non bâti. sis à Diibouti, zone: industrielle sud, titre. foncier n°1489.

n° 74-546/SG/CD

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
23 mars 1974

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1974

Date du numéro
10 avril 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Cassim Abdo Ganem est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 5,624 mètres carrés – lot n° 185 – sise à Djibouti – zone industrielle sud – et faisant partie d'un terrain plus vaste, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 1489 au nom de la société Commerciale et financière de Djibouti.